

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-U56-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 2009-U56 – INTÉGRATION DU PIIA 023 RELATIF AUX
BASSINS VERSANTS DES LACS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 24 février 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2026-U56-14 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 – intégration du PIIA 023 relatif aux bassins versants des lacs.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Intégrer le PIIA 023 relatif aux bassins versants des lacs.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 24 février 2026, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 19 mars 2026 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

6. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

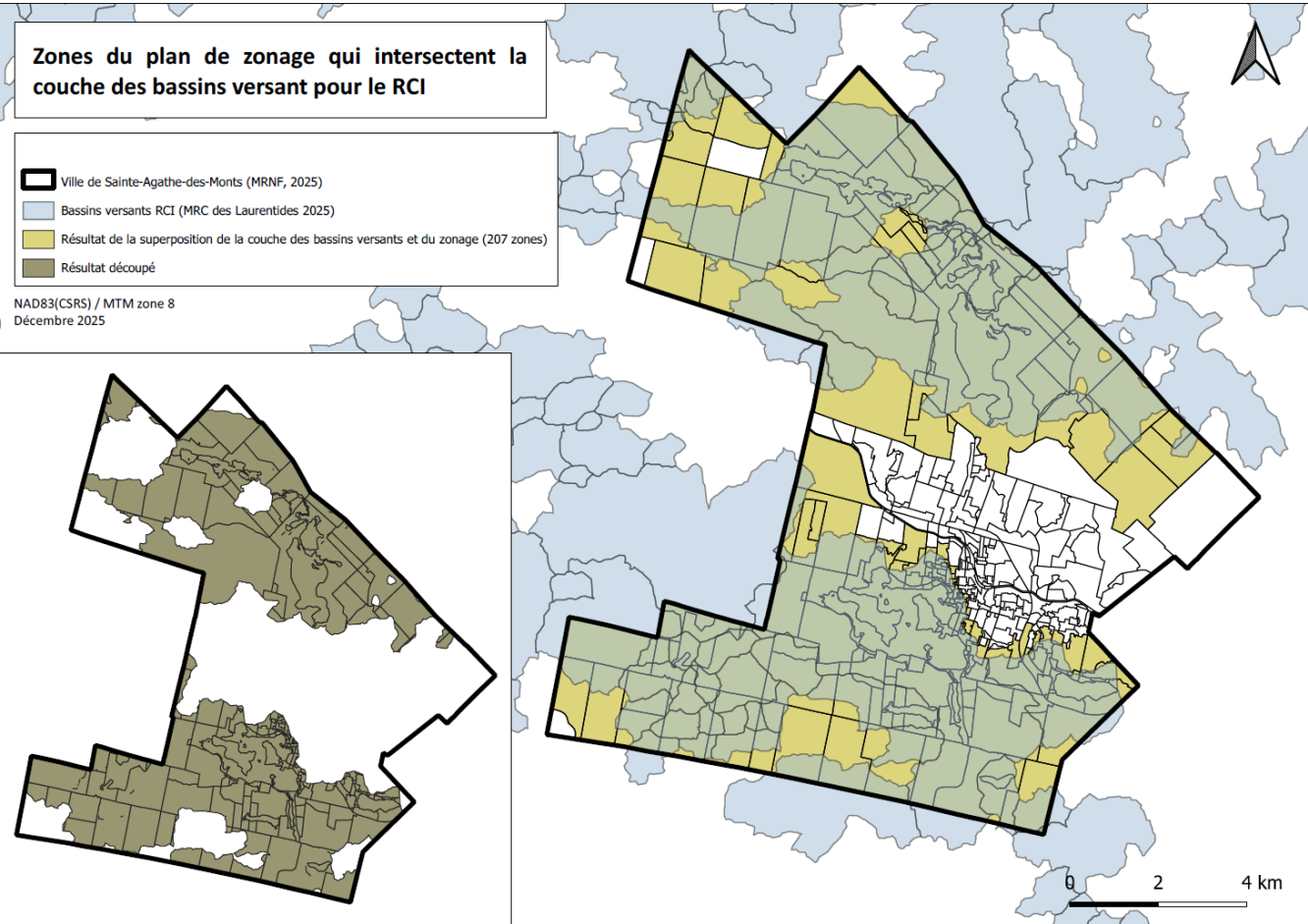
Zones concernées

7. Les zones concernées par ce projet de règlement sont les zones suivantes :

Zones concernées				
Cb-735	Cm-227	Cm-233	Cm-241	Cons-428
Cons-429	Cons-430	Cons-825	Cons-826	Cons-827
Cons-832	Cons-833	Cs-617	Cs-922	Cs-952
Cs-966	Cs-998	Ct-412	Ct-415	Ct-416
Ct-504	Ct-621	Ct-923	Ct-924	Cv-222
Cv-226	Cv-238	Cv-239	Cv-240	Ha-200
Ha-201	Ha-202	Ha-204	Ha-206	Ha-208
Ha-209	Ha-210	Ha-212	Ha-225	Ha-263
Ha-270	Ha-272	Ha-312	Ha-313	Ha-314
Ha-315	Ha-316	Ha-317	Ha-318	Ha-319
Ha-322	Ha-333	Ha-500	Ha-503	Ha-599
Ha-600	Ha-603	Ha-604	Ha-605	Ha-606
Ha-608	Ha-609	Ha-610	Ha-611	Ha-612
Ha-613	Ha-614	Ha-615	Ha-616	Ha-618

Zones concernées				
Ha-619	Hb-211	Hb-223	Hb-236	Hb-251
Hb-266	Hb-271	Hb-273	Hb-320	Hb-624
Hc-203	Hc-260	Hc-262	Hc-265	Hc-267
Hc-326	Hc-517	Hc-627	Ht-250	Ht-252
Ht-268	Ht-276	Ht-413	In-432	P-205
P-207	P-224	P-232	P-248	P-249
P-253	Rec-235	Rec-237	Rec-269	Rec-414
Rec-418	Rec-620	Rec-989	Rec-900	Rec-902
Rec-993	Rec-979	Rec-980	Rec-981	Rec-997
Ru-507	Ru-508	Ru-509	Ru-699	Ru-806
Ru-807	Ru-901	Ru-903	Ru-904	Ru-905
Ru-911	Ru-913	Ru-914	Ru-950	Ru-951
Ru-973	Ru-974	Ru-975	Ru-976	Ru-978
Ru-987	Va-959	Va-962	Va-963	Va-994
Va-995	Va-996	Vc-306	Vc-321	Vc-323
Vc-324	Vc-325	Vc-400	Vc-401	Vc-402
Vc-403	Vc-404	Vc-405	Vc-406	Vc-407
Vc-408	Vc-409	Vc-410	Vc-411	Vc-419
Vc-420	Vc-423	Vc-431	Vc-501	Vc-502
Vc-505	Vc-506	Vc-510	Vc-808	Vc-889
Vc-906	Vc-907	Vc-908	Vc-909	Vc-910
Vc-915	Vc-917	Vc-918	Vc-919	Vc-920
Vc-921	Vc-925	Vc-927	Vc-954	Vc-955
Vc-956	Vc-958	Vc-960	Vc-961	Vc-965
Vc-967	Vc-968	Vc-970	Vc-971	Vc-983
Vc-984	Vc-985	Vc-986	Vc-990	Vc-991
Vc-992				

8. Les zones concernées sont délimitées par les voies de circulation suivantes :
- Les limites territoriales de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
9. Le plan ci-dessous représente les zones visées.



Documents à être consultés

10. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Séances du conseil », à l'onglet « 2026 », à la séance du « 24 février 2026 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

11. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Document relatif à la séance », à l'onglet « 2026 », à la séance du « 24 février 2026 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 mars 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe